3479
Carton 2
Constituante 10.811 Assemblée 1791
1791
2
FRC 3. f 21929.5
Case
Folio
FRC
26944

Lettre

de Monsieur
et de Mr le comte d'artois
au roi leur frère
avec la Declaration
signée à Pilnitz le 27 août 1791
par l'empereur et le roi de Prusse

18/4 4°

1791

LETTRE DE MONSIEUR, ET DE M. LE COMTE D'ARTOIS, AU ROI LEUR FRERE, AVEC LA DECLARATION

SIGNEE A PILNITZ LE 27 AOUST 1791,

PAR

L'EMPEREUR

ET

LE ROI DE PRUSSE.

LETTRE AU ROI

PAR

M. LE PRINCE DE CONDE,
M. LE DUC DE BOURBON,
M. LE DUC D'ENGHIEN.

A WORMS, chez JEAN DANIEL KRANZBÜHLFR Imprimeur

THE NEWBERRY LIBRARY

21929

SIRE, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR,

LORSQUE l'Assemblée qui vous doit l'existence, & qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir, se croit au moment de consommer sa coupable entreprise; lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre Capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main; lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets qui feroient le malheur de vos Peuples, ou de cesser d'être Roi, Nous nous empressons d'apprendre à VOTRE MAJESTÉ que les puissances dont nous avons reclamé pour Elle le secours, sont déterminées à y employer leurs forces, & que l'Empereur & le Roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold, aussi-tôt après avoir assuré la tranquillité de ses Etats & amené celle de l'Europe, a signé cet engagement à Pilnitz le 27 du mois dernier conjointement avec le digne successeur

du grand Frédéric; ils en ont remis l'original entre nos mains, & pour le faire parvenir à votre connoiſſance, nous le ferons imprimer à la ſuite de cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la ſeule voie de communication dont vos cruels oppreſſeurs n'aient pu nous priver.

Les autres Cours ſont dans les mêmes diſpoſitions que celles de Vienne & de Berlin. Les Princes & Etats de l'Empire ont déjà proteſté dans des actes authentiques, contre les léſions faites à des droits qu'ils ont réſolu de ſoutenir avec vigueur. Vous ne ſauriez douter, SIRE, du vif intérêt que les Rois Bourbons prennent à votre ſituation; Leurs Majeſtés Catholiques & Siciliennes en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux ſentimens du Roi de Sardaigne notre beau-pere, ne peuvent pas être incertains. *Vous avez droit de compter ſur ceux des Suiſſes*, les bons & anciens amis de la France. Juſques dans le fond du Nord, un Roi magnanime veut auſſi contribuer à rétablir votre autorité; & l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'eſt étranger, ne laiſſera pas échapper celle de défendre la cauſe de tous les Souverains.

Il n'eſt point à craindre que la Nation Britannique, trop généreuſe pour contrarier ce qu'elle trouve juſte, & trop éclairée pour ne pas deſirer ce qui intéreſſe ſa propre tranquillité, veuille s'oppoſer aux vues de cette noble & irréſiſtible Confédération.

Ainſi, dans vos malheurs, SIRE, vous avez la conſolation de voir toutes les Puiſſances conſpirer à les faire ceſſer, & votre fermeté dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entiere.

Ceux qui ſavent qu'on n'ébranle vos réſolutions qu'en attaquant votre ſenſibilité, voudront ſans doute vous faire enviſager l'aide des Puiſſances étrangeres comme pouvant devenir funeſte à

vos Sujets; ce qui n'eſt que vue auxiliaire, ils le traveſtiront en vue hoſtile, & vous peindront le Royaume inondé de ſang, déchiré dans toutes ſes parties, menacé de démembremens. C'eſt ainſi qu'après avoir toujours employé les plus fauſſes allarmes pour cauſer les maux les plus réels, ils veulent ſe ſervir encore du même moyen pour les perpétuer. C'eſt ainſi qu'ils eſperent faire ſupporter les fléaux de leur odieuſe tyrannie, en faiſant croire que tout ce qui la combat conduit au plus dur eſclavage.

Mais, SIRE, les intentions des Souverains qui vous donneront des ſecours, ſont auſſi droites, auſſi pures que le zele qui nous les a fait ſolliciter; elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'état, ni pour vos peuples. Ce n'eſt point les attaquer, c'eſt leur rendre le plus ſignalé de tous les ſervices, que de les arracher au deſpotiſme des démagogues & aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez aſſurer plus que jamais la liberté de vos ſujets, quand des ſéditieux vous ont ravi la vôtre: ce que nous faiſons pour parvenir à vous la rendre, avec la meſure d'autorité qui vous appartient légitimement, ne peut être ſuſpect de volonté oppreſſive. C'eſt au contraire venger la liberté, que de réprimer la licence; c'eſt affranchir la nation, que de rétablir la force publique ſans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, SIRE, ſont les vôtres: le même eſprit de modération & de bienfaiſance qui caractériſe toutes vos actions, ſera toujours la regle de notre conduite; il eſt l'ame de toutes nos démarches auprès des Cours étrangeres, & dépoſitaires de témoignages poſitifs des vues auſſi généreuſes qu'équitables qui les animent, nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autre deſir, que de vous remettre en poſſeſſion du gouvernement de vos Etats, pour que vos Peuples puiſſent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez deſtinés.

Si les rebelles opposent à ce desir une résistance opiniâtre & aveugle, qui force les armées étrangères de pénétrer dans le Royaume, eux seuls les y auront attirées; sur eux seuls réjailliroit le sang coupable qu'il seroit nécessaire de répandre; la guerre seroit leur ouvrage: le but des Puissances confédérées n'est que de soutenir la partie saine de la Nation, contre la partie délirante, & d'éteindre au sein du Royaume le volcan de fanatisme dont les éruptions propagées menacent tous les Empires.

D'ailleurs, SIRE, il n'y a pas lieu de croire que les François, quelque soin qu'on prenne d'enflammer leur bravoure naturelle en exaltant, en électrisant toutes les têtes par des prestiges de patriotisme & de liberté, veuillent longtems sacrifier leur repos, leurs biens & leur sang pour soutenir une innovation extravagante qui n'a fait que des malheureux. L'ivresse n'a qu'un tems; les succès du crime ont des bornes; & on se lasse bientôt des excès, quand on en est soi-même victime. Bientôt on se demandera pourquoi l'on se bat: & l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on méprise, contre un Roi qui s'est toujours montré juste & humain; pourquoi l'on se ruine: & l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de l'Etat, qui en font le plus détestable usage, & qui, chargés de restaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abyme épouvantable; pourquoi l'on viole les devoirs les plus sacrés: & l'on verra que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avoit jamais été; pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement: & l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en introduire un, qui, s'il étoit praticable, seroit mille fois plus abusif mais dont l'exécution est absolument impossible; pourquoi l'on persécute les Ministres de Dieu: & l'on verra que c'est pour favo-

rifer les deffeins d'une fecte orgueilleufe qui a réfolu de détruire toute religion, & par conféquent de déchaîner tous les crimes.

Déjà même toutes ces vérités font devenues fenfibles; déjà le voile de l'impofture fe déchire de toutes parts, & les murmures contre l'affemblée qui a ufurpé tous les pouvoirs & anéanti tous les droits, s'étendent d'une extrémité du Rôyaume à l'autre.

Ne jugez pas, SIRE, de la difpofition du plus grand nombre, par les mouvemens des plus turbulens; ne jugez pas le fentiment national d'après l'inaction de la fidélité & fon apparente indifférence, lorfque vous fûtes arrêté à Varennes, & qu'une troupe de fatellites vous reconduifit à Paris. L'effroi glaçoit alors tous les efprit, & faifoit régner un morne filence. Ce qu'on vous cache, & ce qui dénote bien mieux le changement qui s'eft fait & fe fait de jour en jour, dans l'opinion, ce font les marques de mécontentement qui percent dans toutes les Provinces, & qui n'attendent qu'un appui pour éclater davantage; c'eft la demande que plufieurs départemens viennent de former pour que l'Affemblée ait à rendre compte des fommes immenfes qu'elle a dilapidées depuis fa geftion; c'eft la frayeur que fes Chefs laiffent appercevoir, & leurs tentatives réitérées pour entrer en accommodement; ce font les plaintes du commerce & l'explofion récente du défefpoir de nos Colonies; c'eft enfin la pénurie abfolue du numéraire, le refus des contribuables de payer les impôts, l'attente d'une banqueroute prochaine, la défection des troupes qui, victimes de tous les genres de féductions, commencent à s'en indigner; & le progrès toujours croiffant des émigrations. Il eft impoffible de fe méprendre à de pareils fignes, & leur notoriété eft telle, que l'audace même des féducteurs du Peuple ne fauroit en contefter la vérité.

Ne croyez donc pas, SIRE, aux exagérations de danger par les quelles on s'efforce de vous effrayer. On sait que, peu sensible à ceux qui ne menaceroient que votre Personne, vous l'êtes infiniment à ceux qui tomberoient sur vos Peuples, ou qui pourroient frapper des objets chers à votre cœur; & c'est sur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuellement en même tems qu'on a l'impudence de vanter votre liberté. Mais depuis trop longtems on abuse de cet artifice, & le moment est venu de rejetter sur les factieux qui vous outragent, l'arme de la terreur qui jusqu'ici a fait toute leur force.

Les grands forfaits ne sont point à craindre, lorsqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition terrible. Tout Paris sait, tout Paris doit savoir, que si une scélératesse fanatique ou soudoyée, osoit attenter à vos Jours ou à ceux de la Reine, des armées puissantes chassant devant elles une milice foible par indisçipline, & découragée par les remords, viendroient aussitôt fondre sur la ville impie qui auroit attiré sur elle la vengeance du Ciel & l'indignation de l'Univers. Aucun des coupables ne pourroit alors échapper aux plus rigoureux supplices: donc aucun d'eux ne voudra s'y exposer.

Mais si la plus aveugle fureur armoit un bras parricide, vous verriez, SIRE, n'en doutez pas, des milliers de Citoyens fideles, se précipiter autour de la Famille Royale, vous couvrir, s'il le falloit, de leurs corps, & verser tout leur sang pour défendre le vôtre. Eh! Pourquoi cesseriez vous de compter sur l'affection d'un Peuple dont vous n'avez pas cessé un seul moment de vouloir le bonheur?

Le François se laisse facilement égarer : mais facilement aussi il rentre dans la route du devoir; ses mœurs sont naturellement trop douces pour que ses actions soient longtems féroces, & son amour pour ses Rois est trop enraciné dans son cœur, pour qu'une illusion funeste ait pu l'en arracher entiérement.

Qui

Qui pourroit être plus porté que nous, à concevoir des alarmes sur la situation d'un Frere tendrement chéri? Mais au dire même de vos plus téméraires oppresseurs, ce refus du résumé constitutionnel que nous apprenons vous avoir été présenté par l'Assemblée le trois de ce mois, ne vous exposeroit qu'au danger d'être destitué par elle, de la Royauté.

Or ce danger n'en est pas un. Qu'importe que vous cessiez d'être Roi aux yeux des factieux, lorsque vous le seriez plus solidement & plus glorieusement que jamais, aux yeux de toute l'Europe & dans le cœur de tous vos Sujets fideles? Qu'importe que par une entreprise insensée, on osât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres, lorsque les forces combinées de toutes les Puissances sont préparées pour vous y maintenir & punir les vils usurpateurs qui en auroient souillé l'éclat?

Le danger seroit bien plus grand, si en paroissant consentir à la dissolution de la Monarchie, vous paroissiez affoiblir vos droits personnels aux secours de tous les Monarques, & si vous sembliez vous séparer de la cause des Souverains en consacrant une doctrine qu'ils sont obligés de proscrire. Le péril augmenteroit en proportion de ce que vous montreriez moins de confiance dans les moyen préservateurs; il augmenteroit à mesure que l'impression du caractere auguste qui fait trembler le crime aux pieds de la Majesté Royale dignement soutenue, perdroit de sa force; il augmenteroit lorsque l'apparence de l'abandon des intérêts de la religion pourroit exciter la fermentation la plus redoutable. Il augmenteroit enfin, si vous résignant à n'avoir plus que le vain titre d'un Roi sans pouvoir, vous paroissiez, au jugement de l'univers, abdiquer la couronne dont chacun sait que la conservation exige celle des droits inaliénables qui y sont essentiellement inhérens.

Le plus sacré des devoirs, SIRE, ainsi que le plus vif attachement, nous portent à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dangereuses de la moindre apparence de foiblesse, en même tems que nous vous présentons la masse des forces imposantes qui doit être la sauvegarde de votre fermeté.

Nous devons encore vous annoncer, & même nous jurons à vos pieds, que si des motifs qu'ils nous est impossible d'appercevoir, mais qui ne pourroient avoir pour principe que l'excès de la violence & une contrainte qui pour être déguisée n'en seroit que plus cruelle, forçoient votre main de souscrire une acceptation que votre coeur rejette, que votre intérêt & celui de vos peuples repoussent, & que votre devoir de Roi vous interdit expressément, nous protesterions, à la face de toute la terre, & de la maniere la plus solemnelle, contre cet acte illusoire & tout ce qui pourroit en dépendre; nous démontrerions qu'il est nul par lui-même, nul par le défaut de liberté, nul par le vice radical de toutes les opérations de l'Assemblée usurpatrice qui, n'étant pas Assemblée d'Etat Généraux, n'est rien. Nous sommes fondés sur les droits de la Nation entiere, à rejetter des decrets diamétralement contraires à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers; & nous désavouerions pour elle, des mandataires infideles qui, en violant ses ordres & transgressant la mission qu'elle leur avoit donnée, ont cessé d'être ses représentans. Nous soutiendrions, ce qui est évident, qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi sans pouvoir, & que ce qu'ils n'ont pu faire légalement, ne peut être accepté validement.

Notre protestation signée avec Nous, par tous les Princes de votre sang qui nous sont réunis, seroit commune à toute la maison de Bourbon à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions pour vous même, SIRE, en protestant pour vos Peuples, pour la religion,

pour les maximes fondamentales de la monarchie, & pour tous les ordres de l'Etat.

Nous protesterions pour vous & en votre nom, contre ce qui n'en auroit qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires; & nous exprimerions vos vrais sentimens, tels qu'il sont consignés au serment de votre avénement au Trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entiere, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres; & votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos Peuples, qui dans leur délire ne peuvent appercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux, & aux pieds duquel on les a fait jurer vainement, leur deviendroit funeste. Lorsque ces Peuples ne connoissant plus ni leur chef légitime, ni leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à leur perte; lorsqu'aveuglés par de trompeuses promesses, ils ne voyent pas qu'on les anime à détruire eux mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de leur repos, les principes de leur subsistance & tous les liens de leur association civile, il faut en réclamer pour eux le rétablissement, il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos peres, qui est attaquée dans ses dogmes & dans son culte comme dans ses Ministres; & suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment, vos devoirs de Fils aîné de l'Eglise, nous prendrions en votre nom, la défense de ses droits; nous nous opposerions à des spoliations qui tendent à l'avilir; nous nous éleverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des

horreurs du schisme, & nous professerions hautement notre attachement inaltérable aux regles ecclésiastiques admises dans l'Etat, desquelles vous avez juré de maintenir l'observation.

Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie dont il ne vous est pas permis, SIRE, de vous départir; que la Nation elle-même a déclaré inviolables; & qui seroient totalement renversées par les décrets qu'on vous présente; spécialement par ceux qui en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la royauté même; par ceux qui en détruisent tous les soutiens en supprimant tous les rangs intermédiaires; par ceux qui en nivelant tous les états, anéantissent jusqu'au principe de l'obéissance; par ceux qui enlevent au Monarque les fonctions plus essentielles du gouvernement monarchique, ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils lui laissent; par ceux enfin, qui ont armé le peuple, qui ont annullé la force publique, & qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire.

Nous protesterions pour tous les Ordres de l'Etat, parce qu'indépendamment de la suppression intolérable & impossible, prononcée contre les deux premiers Ordres, tous ont été lezés, vexés, dépouillés; & nous aurions à réclamer tout à la fois les droits du Clergé, qui n'a voulu montrer une ferme & généreuse résistance que pour les intérêts du Ciel & les fonctions du saint Ministere; les Droits de la Noblesse, qui, plus sensible aux outrages faits au Trône dont elle est l'appui qu'à la persécution qu'elle éprouve, sacrifie tout pour manifester par un zele éclatant, qu'aucun obstacle ne peut empêcher un Chevalier François de demeurer fidele à son Roi, à sa Patrie, à son honneur; les droits de la Magistrature qui regrette, beaucoup plus que la privation de son état, de se voir réduite à gémir en silence de l'abandon de la

justice, de l'impunité des crimes & de la violation des Loix dont elle est essentiellement dépositaire; enfin les droits des possesseurs quelconques, puisqu'il n'est point en France de propriété qui ait été respectée, point de Citoyens honnêtes qui n'ayent souffert.

Comment pourriez-vous, SIRE, donner une approbation sincere & valide à la prétendue Constitution qui a produit tant de maux?

Dépositaire usufruitier du Trône que vous avez hérité de vos ayeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primdoriaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

Défenseur né de la Religion de vos Etats, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, ni abandonner ses Ministres à l'opprobre.

Débiteur de la justice à vos Sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction essentiellement royale de la leur faire rendre par des Tribunaux légalement constitués, & d'en surveiller vous-même l'administration.

Protecteur des droits de tous les Ordres, & des possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laisser violer & anéantir par la plus arbitraire des oppressions.

Enfin, Pere de vos Peuples, vous ne pouvez pas les livrer au désordre & à l'anarchie

Si le crime qui vous obsede, & la violence qui vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, & nous accomplirions votre volonté réelle, en suppléant autant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez de l'exercer.

Dussiez-vous même nous le défendre, & fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenses évi-

demment contraires à vos ſentimens, puiſqu'elles le ſeroient aux premiers de vos devoirs, ces défenſes ſorties du ſein de votre captivité, qui ne ceſſera réellement que quand vos peuples ſeront rentrés dans le devoir, & vos troupes ſous votre obéiſſance, ces défenſes qui ne pourroient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre ſortie & que vous avez déſavoué enſuite, ces défenſes enfin qui ſeroient imprégnées de la même nullité que l'acte approbatif contre lequel nous ſerions obligés de proteſter, ne pourroient certainement pas nous faire trahir notre devoir, ſacrifier vos intérêts & manquer à ce que la France auroit droit d'exiger de nous en pareille circonſtance. Nous obéirions, SIRE, à vos véritables commandemens, en réſiſtant à des défenſes extorquées, & nous ſerions ſûrs de votre approbation, en ſuivant les loix de l'honneur. Notre parfaite ſoumiſſion vous eſt trop connue pour que jamais elle vous paroiſſe douteuſe. Puiſſions-nous être bientôt au moment heureux où, rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans vos bras, y renouveller l'hommage de notre obéiſſance, & en donner l'exemple à tous vos Sujets!

NOUS SOMMES,

SILR, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR,

DE VOTRE MAJESTE,

Très-humbles & très-obéiſſans
Freres, Serviteurs & Sujets,
LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

Au Château de Schönburnsluſt près Coblence, le 10. 7bre. 1791.

DECLARATION

signée en commun

par l'Empereur & le Roi de Prusse,

le 27 Août 1791.

Sa Majesté l'Empereur & Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant entendu les desis & représentations de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, se déclarent conjointement, qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le Roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. Elles esperent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les Puissances dont le secours est réclamé, & qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement mo-

narchique également convenable aux droits des Souverains & au bien-être de la Nation Françoise. Alors & dans ce cas, leursdites Majestés l'Empereur & le Roi de Prusse, sont resolus d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé & commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à porté de se mettre en activité.

A Pilnitz, le 27 Août 1791.

Signés,

LEOPOLD & FREDERIC-GUILLAUME.

SIRE,

Vos auguſtes Freres ayant bien voulu nous communiquer la lettre qu'ils adreſſent à Votre Majeste, nous permettent de lui atteſter nous-mêmes que nous adhérons de coeur & d'eſprit à tout ce qu'elle renferme; que nous ſommes pénétrés des mêmes ſentimens, animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes réſolutions. Le zele dont ils nous donnent l'exemple, eſt inſéparable du ſang qui coule dans nos veines, de ce ſang, toujours prêt à ſe répandre pour le ſervice de l'Etat. François & Bourbons juſqu'au fond de l'ame, quelle doit être

…on, lorſque nous voyons de vils factieux ne ré-
…dre vos bienfaits que par des attentats, inſulter à la Ma-
je… Royale, fronder toutes les Souverainetés, fouler aux pieds les Loix divines & humaines, & prétendre aſſeoir leur monſtrueux ſyſtême ſur les ruines de notre antique Conſtitution ? Toutes nos démarches, SIRE, ſont guidées par des Princes dont la ſageſſe égale la valeur & la ſenſibilité. En ſuivant leurs pas, nous ſommes ſûrs de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur ; & c'eſt ſous leurs nobles auſpices, que nous renouvellons entre vos mains, comme Princes de votre ſang, & comme gentilshommes François ; le ferment de mourir, fideles à votre ſervice. Nous périrons tous plutôt que de ſouffrir le triomphe du crime, l'aviliſſement du Trône & le ranverſement de la monarchie.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE,

Les très humbles, très-obéiſſants & très-fideles ſerviteurs & ſujets,

Louis-Joſeph de Bourbon.
Louis-Henri-Joſeph de Bourbon.
Louis-Autoine-Henri de Bourbon.

A Worms, ce 11. 7bre.

fL